

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2018

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et Messieurs bonsoir, il est 19 heures. Je vais demander à Géraldine BUTI de faire l'appel.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Fadela AOUMMEUR (à partir de 19 h 07 après l'approbation du PV du 22/02/2018), Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO (à partir de 20 heures 20 après le vote de la délibération n° 16-2018), Marc THOMAS.

Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Maryse RODDE par Frédéric VIGOUROUX
Gaëtan FERNANDEZ par Daniel HIGLI
Olivier JULIEN par Martine ARFI

Catherine FOURMENT par Gérald GUILLEMONT

Ange POGGI par Marc THOMAS

Beatrix ESPALLARDO par Hervé REBOUL (*jusqu'à 20 heures 20 après le vote de la délibération n° 16-2018*)

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Fadela AOUMMEUR (*jusqu'à 19 h 07 après l'approbation du PV du 22/02/2018*)

Johanne ALVAREZ

Cécile DUMAS

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Nous allons commencer, si vous le voulez bien, par notre volonté de nommer un secrétaire de séance. Quel plaisir pour moi de proposer la candidature de Marie-Pierre VIAL au poste de secrétaire de séance. Si ! Tu peux le faire. Bon, Anne-Marie CHAYOT le fait pour toi.

Marie-Pierre VIAL.- Je préfère.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que tout le monde est d'accord ?

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Tout le monde est d'accord. Très bien. La désignation a été faite. Nous passons à l'approbation du procès-verbal.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2018

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Merci aux services du travail effectué.

Je vous propose de commencer les délibérations.

Je vous indique que le groupe majoritaire, sous la houlette de son élu Daniel HIGLI (communiste), propose une motion que nous allons lire tout à l'heure concernant la SNCF et le fret.

B/ DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION DES FINANCES

N° 1 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2018

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLEMONT, vous avez la question n° 1. Je sais que c'est un moment important pour nous tous, et particulièrement pour vous.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Merci, Monsieur le MAIRE.

Mes chers collègues, bonsoir. Les services et un certain nombre d'élus autour de Monsieur le MAIRE et moi-même ont préparé cet important document qui va permettre un débat approfondi, si vous le souhaitez, sur les orientations budgétaires de la Commune et permettra de voir que nous pouvons aborder les années qui viennent – je parle en termes pluriannuels – avec une certaine confiance.

En 2017, la législation concernant le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) n'a pas été modifiée. En premier lieu, nous avons donc un plan. Comme l'an passé, j'ai divisé ce plan en deux grandes parties. La première partie concerne l'environnement financier et budgétaire national et métropolitain. C'est donc essentiellement une première partie sur ce que fait le Gouvernement. Le deuxième chapitre de la première partie concerne l'environnement métropolitain qui se fait de plus en plus prégnant.

La deuxième partie concerne la Commune. Je l'ai divisée en quatre chapitres : des orientations pour la période 2018-2020, une prospective pluriannuelle, les éléments concernant le projet de budget qui est en train d'être finalisé et les soldes intermédiaires.

Il y aura une brève conclusion et, comme l'an passé, nous avons apporté toutes les données demandées par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) concernant la situation des personnels sous forme d'une annexe très développée par la DRH (Direction des Ressources Humaines).

Madame Fadela AOUMMEUR rejoint la séance à 19 heures 07.

1. L'environnement économique et financier national et métropolitain

Nous allons commencer par dire un mot – un peu plus même – sur l'environnement financier et budgétaire qui a été modifié par un certain nombre de données économiques et, surtout, par des décisions nouvelles adoptées par le Parlement dans le cadre de la loi de Finances.

1.1. L'environnement national

Nous pouvons constater avec une certaine satisfaction pour la France, alors que le Gouvernement prévoyait une croissance économique de 1,5 % dans la loi de Finances 2017, que nous avons atteint 2 % constatés par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) sur la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) en 2017. C'est une bonne chose parce qu'il faut de la croissance pour pouvoir régler un certain nombre de problèmes dans ce pays.

Pour l'année 2018, la prévision de croissance établie par le Gouvernement et qui a servi de base à la loi de Finances est de 1,7 %. Ce retour tellement attendu de la croissance en France, après des années difficiles (2015 et 2016), permet quand même une

nette baisse du chômage, notamment par la création d'emplois dans le secteur privé et le secteur marchand, mais entraîne une forte dégradation de la balance commerciale. Pour autant, actuellement, il n'enraye pas le recul de la production industrielle. En revanche, une petite note négative semble apparaître et c'est le retour de l'inflation qui, depuis 2009, était extrêmement faible.

Comme l'an dernier, j'ai mis en page 6 ce graphique établi par la Banque mondiale et qui montre – cela vaut pour la France, mais également pour tous les pays développés (Canada, États-Unis, Japon, Grande-Bretagne ou Allemagne) – la décélération de la croissance dans les pays développés. Cela fait que nos pays créent moins de richesse. L'accroissement de la richesse perd en vitesse depuis des décennies ; vous avez une courbe rouge qui représente la décennale modélisée. C'est une vraie préoccupation parce que, dans les démocraties, quand la croissance est moins vive, il y a plus de difficultés pour répartir la richesse et permettre que la société vive bien.

Nous allons revenir tout de suite à la loi de Finances. Pour 2018, la loi de Finances ne mettra pas un terme au fort déficit des comptes publics. Le déficit prévisionnel fin 2018 est établi à 2,6 %, après 2,9 % en 2017. La croissance économique permettra une nette amélioration des rentrées fiscales. La dette publique pourrait ne pas augmenter par rapport à 2017, soit environ 96,8 % du PIB. Cela veut dire qu'après six années d'efforts (efforts qui ont été principalement supportés par les ménages) le redressement des comptes publics de notre pays n'est toujours pas suffisant. Nous connaissons toujours une situation économique et financière difficile.

Face à ces difficultés qui s'allègent, mais ne sont pas complètement résorbées, quelles sont les principales mesures adoptées sur la proposition de loi de Finances du Gouvernement ?

Je les cite :

- « *Faire en sorte que la dépense publique croisse moins rapidement que le PIB. Cet écart doit permettre une baisse du taux des prélèvements obligatoires* ».
- « *La maîtrise des finances publiques, et principalement des dépenses de l'État, doit être mise au service de la transformation de la société pour l'adapter aux données nouvelles (accélération de la mondialisation, révolution technologique)* ».
- « *L'économie doit être libérée pour favoriser l'investissement privé et public pour améliorer le pouvoir d'achat des Français* ».

Voilà ce que le Gouvernement a mis en motivation des mesures qui ont été présentées au Parlement. Les collectivités locales, cette année à nouveau, sont donc appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics puisqu'il y a toujours du déficit et que la dette ne reflue pas. Actuellement, elle plafonne.

En revanche, le nouveau gouvernement a abandonné la politique de réduction de la dotation globale de fonctionnement. Vous savez que durant la mandature précédente, l'effort demandé aux collectivités territoriales a porté sur la réduction de la dotation globale de fonctionnement. Un certain nombre de communes se retrouvaient avec des dotations négatives, c'est-à-dire qu'elles devaient prendre dans leur épargne ou accroître leur impôt pour pouvoir payer cette dotation globale négative. Le nouveau gouvernement a donc décidé de changer de méthode pour inscrire les collectivités territoriales dans le prolongement de l'effort de redressement des comptes publics.

Le nouvel objectif fixé par la loi est une réduction de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement sur les exercices 2018 à 2022. Soit, en 2022, une baisse de 7 % des dépenses des collectivités territoriales par rapport à 2017 ; ce n'est pas neutre. Pour atteindre cet objectif, les dépenses réelles de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,2 % par an en valeur et à périmètre constant, inflation comprise. Nous reviendrons sur ce point dans d'autres vues, plus tard. Les collectivités territoriales qui ne respecteront pas cet objectif seront sanctionnées.

Là, par contre, la rédaction est insuffisante, car cela concerne les 340 plus grandes collectivités (collectivités territoriales, communes, Établissement public de coopération intercommunale, départements et régions) ayant un budget de fonctionnement supérieur à 60 millions d'euros. Nous sommes à 47 ou 48 millions d'euros, nous ne sommes donc pas concernés par les sanctions, mais, normalement, nous devons entrer dans ce cadre qui est de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an jusqu'en 2022.

En revanche, pour soutenir l'investissement, le Gouvernement a tout de même décidé de consacrer 10 des 57 milliards d'euros du grand plan d'investissement à des subventions aux collectivités territoriales afin de leur permettre de financer leur effort d'investissement dans de meilleures conditions et sans pour autant accroître la dette portée par le secteur local.

Toujours pour placer les collectivités territoriales dans un ensemble de règles plus contraignant, une nouvelle règle d'or budgétaire a été créée pour les collectivités. Pour contenir la hausse de la dette publique, les collectivités territoriales sont désormais appelées

à modérer leur endettement, donc à accroître leur épargne. Le ratio dette sur capacité d'autofinancement doit être inférieur à 12 années pour les communes et EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Rappelons que la première règle d'or est très, très ancienne, c'est l'obligation de voter le budget en équilibre réel et sincère. On ne peut pas voter de budget en déficit dans les collectivités territoriales.

En ce qui concerne les dispositions prises par la loi de Finances pour la fiscalité locale, il y a la grande mesure sur laquelle le Gouvernement communique beaucoup et il s'agit de la programmation de l'annulation de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des ménages. Cette suppression est un dégrèvement qui sera intégralement compensé par l'État dans les caisses des communes. Cette suppression représentera, en 2020, une perte de recettes de 8 milliards d'euros pour l'État et un allègement correspondant pour les contribuables concernés. En ce qui concerne le paysage fiscal sur la commune de Miramas lorsque nous serons arrivés au terme, c'est-à-dire en 2020, compte tenu des seuils qui ont été adoptés dans le cadre de la loi, il ne restera que peu de Miramasséens à payer la taxe d'habitation, mais nous y reviendrons plus tard.

Vous savez que chaque année le Parlement vote un taux de revalorisation (ou d'actualisation) des valeurs locatives pour qu'elles restent ancrées par rapport à l'évolution de la valeur de la monnaie. Cette année, le taux de revalorisation des valeurs locatives a été fixé à 1,4 % qui – c'est ce que dit la loi – est un taux correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2016 et novembre 2017. Ce même taux a été retenu pour la variation de la valeur locative des locaux professionnels, c'est-à-dire que la réforme qui avait été mise en œuvre depuis quelques années pour modifier complètement le calcul des valeurs locatives du marché professionnel a été écartée. Pour 2018, on revient à l'ancien mode de fixation. Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) voit sa valeur inchangée à 1 milliard d'euros. Nous verrons ce que cela donne pour la Commune, mais cela ne devrait rien changer pour nous.

Il y a aussi une mesure importante pour les communes : la compensation de la hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) pour les agents des collectivités territoriales. L'État compense la hausse de la CSG qui pèse sur les agents des collectivités par une baisse des cotisations sociales employeurs. La cotisation employeur pour la maladie baissera de 11,5 à 9,88 %. Une autre mesure importante a été prise par le Gouvernement et modifie l'environnement financier des communes, puisque vous savez qu'il y a ce fameux accord PPCR (Parcours Professionnels Carrières et rémunérations) qui date de juillet 2016. Il s'appelle le protocole « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » et prévoyait un

certain nombre d'évolutions de carrière pour les agents, donc un accroissement des dépenses pour l'ensemble des trois fonctions publiques (fonction publique d'État, fonction publique hospitalière et fonction publique territoriale). Pour 2018, le Gouvernement a décidé de suspendre la mise en œuvre de cet accord PPCR.

Un point important pour les collectivités territoriales (une décision prise par le Gouvernement) est que la valeur du point d'indice, qui sert à calculer la rémunération des fonctionnaires, ne sera pas revalorisée en 2018.

Dans ce contexte, que devient la dotation globale de fonctionnement (DGF) dont je n'ai pas encore parlé ? De 2014 à 2017, cette dotation a permis à l'État d'économiser 6 milliards d'euros qu'il n'a pas versés aux collectivités. Le nouveau gouvernement a décidé de ne plus diminuer ce transfert financier. Cependant, un mécanisme de péréquation au sein même de la répartition des enveloppes de la DGF a été mis en œuvre. Cela va conduire à un écrêtement de la dotation forfaitaire (l'un des éléments de l'enveloppe de DGF) et à une augmentation de l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine. Quand nous faisons les calculs pour notre commune, nous devrions plutôt avoir une petite baisse de la DGF, l'augmentation n'étant pas complètement compensée par la baisse de la dotation forfaitaire.

Voilà pour les mesures qui vont être prises à l'échelle nationale et modifient l'environnement financier de la Commune.

Dans le même temps, il reste que, pour peser sur les gestionnaires locaux, l'État et un certain nombre d'intervenants continuent à alimenter les critiques sur la gestion locale. Dans certains milieux, on continue à dire que le poids des dépenses de personnel est trop élevé. Dans certains milieux, on continue à dire que le statut des fonctionnaires a des effets négatifs sur la gestion des collectivités.

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas notre cas.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- On continue à dire qu'il convient de rediscuter du temps de travail des agents, que les collectivités auraient une épargne insuffisante et que l'on connaîtrait globalement des situations de sous-investissement dans le renouvellement du patrimoine. Voilà les principales critiques que nous entendons concernant la gestion des collectivités de la part des organes d'État.

À côté de l'Exécutif, la Justice (la justice financière) prend position. Depuis maintenant deux ou trois ans, les chambres régionales des comptes, notamment la Chambre de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lorsqu'elles publient des lettres d'observations à l'encontre de la gestion des collectivités, de manière quasiment systématique, ne manquent

pas de faire le point sur le temps de travail des agents dans les collectivités qui font l'objet d'une revue de gestion.

Passons au deuxième chapitre de cette première partie. Il concerne la Métropole.

1.2. L'environnement métropolitain

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- La Métropole est maintenant une force extrêmement présente pour nous, comme je l'écris ici, rien que sur l'attribution de compensation (AC) qui va s'élever à 29,5 millions d'euros en 2018 pour des recettes de fonctionnement vues à hauteur de 47 millions d'euros. L'attribution de compensation versée par la Métropole à la commune de Miramas représentera 62,7 % de nos ressources de fonctionnement.

De plus, la Métropole alloue à la Commune, au moyen du budget de l'état spécial du territoire (le Conseil de territoire n° 5 – CT 5 – ou Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, dont l'un des vice-présidents est le Maire de Miramas) et sa section d'investissement, 9,7 millions d'euros en 2018 pour les dépenses d'équipement dans les domaines de l'aménagement urbain, de la rénovation urbaine et de la voirie. À ces deux interventions s'ajoutent les nombreuses compétences de proximité gérées directement par la Métropole. J'ai mis les plus importantes, mais la liste n'est pas exhaustive.

Vous avez donc :

- le transport urbain et interurbain ;
- l'eau et assainissement ;
- la collecte et le traitement de déchets ménagers ;
- les équipements culturels ;
- l'urbanisme ;
- le développement économique ;
- la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) ;
- etc.

La Métropole est une intercommunalité en construction. Après deux années d'exercice, vu la taille du chantier constitué avec la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles), La Métropole est toujours une intercommunalité en construction. Il y a donc des chantiers très importants et les élus de la

Commune y participent de manière régulière. Si l'on vous fait le détail du nombre de réunions auxquelles participent les élus de la Commune à côté de représentants au Conseil métropolitain, vous le verrez. La Métropole est toujours dans une période de définition des politiques métropolitaines. Elle n'a pas achevé l'intégration de l'ensemble des agents, d'autant que de nouveaux agents arrivent avec les transferts de compétences, notamment depuis le Département. Il y a des transferts de compétences venant des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse dans le domaine des transports interurbains et des aides au logement.

À côté de ces transferts de compétences, le Conseil métropolitain a ouvert le chantier de la définition des compétences optionnelles. Cela concerne le devenir des grands équipements culturels et sportifs pour lesquels les élus ont dû définir l'intérêt métropolitain. Ce chantier n'est pas complètement terminé, il reste ouvert. Ce sont des chantiers très importants pour la commune de Miramas puisque les équipements culturels et la régie « scènes et cinés » demeurent de compétence métropolitaine. La halle d'athlétisme couverte est de compétence métropolitaine ; elle sera gérée par une régie administrative métropolitaine dont je connais le nom du président qui sera bientôt désigné. En revanche, le golf et le centre équestre devraient être transférés à la Commune au cours de l'année.

Un autre domaine est très important pour la Commune et c'est pour cela que je pensais nécessaire de le citer : la nécessité pour la Métropole de définir l'intérêt métropolitain dans le domaine de l'aménagement urbain. La définition qui sera adoptée permettra à la Métropole d'être compétente ou non dans la création et la réalisation d'opérations d'aménagement dans les centres ville des communes membres. C'est un exemple, mais il ne s'agira pas seulement des centres ville. Il s'agit par exemple d'opérations qui ne seront pas, à titre principal, des opérations de développement économique, mais des opérations d'habitat. Cela concerne directement l'étude actuellement menée concernant le cœur de ville et le pôle multimodal passagers avec la gare SNCF.

C'était le rappel pour bien montrer que l'ensemble métropolitain, maintenant, a une puissance extrêmement importante par rapport à la Commune, tant sur le plan financier que sur le plan des compétences.

Quelles sont les orientations budgétaires adoptées par le Conseil métropolitain au mois d'octobre 2017 ? Je fais quand même un rappel sur un élément structurant du rapport entre la Métropole et les communes, c'est-à-dire le pacte de gouvernance. Le rapport d'orientation budgétaire de la Métropole réaffirme en premier lieu le respect du pacte de

gouvernance financier fiscal négocié entre les maires et le Président de l'exécutif métropolitain à l'automne 2015.

Il y avait trois axes extrêmement importants :

- le maintien en valeur des attributions de compensation de chaque commune. Comprenez que, pour Miramas, c'est quelque chose qui est véritablement une pierre d'achoppement ;
- la garantie donnée aux conseils de territoire (pour nous, c'est le CT 5) du maintien de leur capacité d'investissement dans les communes membres pour pouvoir faire des travaux d'équipement ;
- l'harmonisation progressive de la fiscalité métropolitaine pour les ménages et les entreprises (10 ans pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – TEOM –, 13 ans pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti et 12 ans pour la contribution foncière des entreprises – CFE).

Ce pacte a été conçu aussi pour maintenir une capacité globale d'investissement de la Métropole limitant le recours à l'emprunt. Le taux d'épargne brute de gestion a été fixé dans une fourchette de 12 à 14 %. Le taux d'épargne nette est ciblé à 5 %, soit environ 70 millions d'euros. Le 14 décembre 2017, le budget 2018 adopté comporte une épargne nette de 15,8 millions d'euros, soit 0,7 % des recettes de gestion courantes. C'est là véritablement le talon d'Achille de la Métropole. Pour financer les dépenses d'investissement, l'épargne dégagée est totalement insuffisante.

Les priorités budgétaires sont sur la mobilité et le développement économique. Cela correspond à ce que beaucoup de communes revendiquent et à ce que nous revendiquons ici, dans notre majorité, à savoir que la Métropole doit d'abord s'attacher à régler les grandes questions qui font le développement économique et la création d'emplois sur son territoire, notamment la question de la mobilité au quotidien pour les salariés. Il s'agit aussi d'avoir une capacité à accueillir des entreprises dans différentes zones. En 2018, la Métropole a donc inscrit 60 millions d'euros pour permettre d'accueillir, dans de bonnes conditions, de nouvelles entreprises.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la Métropole anticipe des recettes à hauteur de 1,8 milliard d'euros, soit une augmentation de 1 % de budget primitif à budget primitif. En fonction de l'inflation, cela fait une quasi-stagnation des recettes. Les produits de la fiscalité sont attendus en hausse de 2 %, à 1,089 milliard d'euros. Les dotations financières de l'État devraient reculer de 2 %, à 691 millions d'euros.

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous allez voir que les choses sont également très « tendues ». Le ROB voit et anticipe des dépenses de fonctionnement stables à la compression, c'est à dire - 0,2 % par rapport à 2017 avec des charges d'administration générale en baisse de 2,5 % et des charges de personnel dont la hausse est contenue à 1,5 %. En revanche, le reversement aux communes est maintenu en valeur (704 millions d'euros) hors transferts de charges liés aux transferts en cours des compétences ; nous y reviendrons tout à l'heure. Du fait de cette trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement, les budgets alloués aux conseils de territoire sont en baisse nette. Pour notre Conseil de Territoire, nous perdons 10 % et nous passons de 16,1 millions d'euros en 2017 à 14,5 millions en 2018 pour les dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les investissements, dans le budget principal, la cible est fixée à 400 millions d'euros alors qu'au budget primitif 2017, elle était de 521 millions. Là aussi, c'est donc un net recul de la prévision de dépenses en matière d'investissement. Pour financer ce programme, la Métropole va recourir à l'emprunt, massivement, comme les années précédentes. Vous avez la décomposition des recettes, mais pour investir 400 millions d'euros, la Métropole va emprunter 235 millions. Les dépenses sont les suivantes : 117 millions d'euros de remboursement du capital de la dette et 400 millions d'euros de dépenses d'équipement. C'est donc une évolution très rapide de la dette de la Métropole du fait du recours massif à l'emprunt face à une épargne nette totalement insuffisante.

J'ai fait un petit focus sur les investissements qui seront réalisés sur Miramas à partir du budget d'investissement du Conseil de Territoire. Là, vous allez voir que nous avons quand même un niveau d'investissement encore très élevé sur 2018.

Au budget de l'état spécial du territoire, nous avons 9,7 millions d'euros qui se répartissent en :

- 2,8 millions d'euros pour l'aménagement des quartiers Est. Là, c'est le budget voirie parce qu'il y a aussi de l'argent sur l'eau et l'assainissement sur les budgets annexes. En fait, sur ces 2,8 millions d'euros, ce n'est que de la voirie et c'est le programme d'aménagement urbain des quartiers Est ;
- 300 000 euros inscrits pour le nouveau PRU (Projet de Rénovation Urbaine) qui concerne La Maille I, La Rousse et les cités Mercure ;
- 500 000 euros pour le pôle multimodal passagers de la gare SNCF ;
- 400 000 euros pour l'aménagement du quartier de la gare. Là, c'est plutôt la partie hors SNCF, autour de la gare ;

- 5 736 millions d'euros pour les voiries, l'éclairage public, les espaces verts sur voirie, etc. C'est donc l'embellissement de la Ville et la mise à niveau de nos voiries, que ce soient les voiries interquartiers ou les voiries dans les quartiers.

Au-delà de cette enveloppe, le CT 5 renouvellera les sièges du théâtre (en gros, c'est une facture de 1 million d'euros) et achèvera le financement des travaux autour de la halle d'athlétisme (tout ce qui relève du parvis).

Voilà pour les éléments qui forment les principales données de l'environnement financier de la Commune.

2. La Commune

En ce qui concerne la commune de Miramas, nous avons un programme électoral sur lequel nous nous sommes présentés devant les électeurs et nous entendons toujours agir de telle manière que nous puissions mener ce programme au bout pour le maintien de la qualité des services publics communaux rendus aux Miramasséennes et aux Miramasséens.

2.1. Les grandes orientations de gestion des services

Dans ces principales orientations, premièrement, je voudrais quand même citer les grands services supports :

- l'accueil de la petite enfance ;
- l'école ;
- le sport ;
- les personnes âgées ;
- la vie associative ;
- l'aide sociale ;
- le handicap.

Je prie mes collègues de la majorité de ne pas m'en vouloir si je ne cite pas tous les autres secteurs, qui sont aussi très importants, mais je vais compléter.

Ensuite, le maintien de la qualité des services publics délivrés à nos administrés concerne aussi l'effort très important consenti pour la sécurité publique au quotidien. L'obtention d'un accroissement des effectifs de la Police nationale présents sur le terrain ne suffit pas, il a été nécessaire d'accroître les moyens techniques, cynophiles et humains de la

Police municipale. Cet effort sera maintenu. En plus, il y a des résultats en termes de baisse de la délinquance, mais Monsieur le MAIRE en parlera 10 fois mieux que moi.

Enfin, notre grande priorité porte sur l'entretien et l'embellissement du cadre de vie et la propreté de nos rues, de nos parcs et jardins. Ça, c'est de la gestion, mais il faut aussi que nous nous préoccupions de l'état de notre patrimoine.

La deuxième grande orientation de gestion, c'est la nécessité de réaliser chaque année des programmes de travaux d'entretien, de renouvellement et d'adaptation des équipements communaux. La commune de Miramas, du fait de sa participation à l'opération « ville nouvelle de Fos » de 1974 à 2003, a connu un fort développement de ses équipements communaux (écoles, équipements sportifs, culturels et sociaux). Cette politique dynamique d'équipement a pu être prolongée de 2003 à 2014 grâce à un support financier du SAN Ouest Provence (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) particulièrement dynamique, je dirai même « généreux ». Notre commune est donc propriétaire, depuis le 1^{er} janvier 2015, de nombreux équipements (une centaine), dont un grand nombre a en moyenne 50 ans. Nous sommes désormais face à un problème de gestion, sur la durée, des travaux d'entretien et de renouvellement de ces équipements. Cette gestion va mobiliser des moyens humains et financiers nouveaux et pérennes.

La troisième grande orientation de gestion est de conserver une capacité à mener de grandes opérations de réaménagement urbain. Il faut faire vivre cette commune sur le plan de son renouvellement urbain. C'est une orientation centrale pour l'avenir de la Commune, pour maintenir une certaine qualité de vie. Miramas doit renouveler son centre-ville, comme beaucoup de communes en France, après la fuite du commerce vers les zones périurbaines. Si nous ne faisons pas ce renouvellement du centre-ville, nombre de services attendus par les Miramasséens ne seront accessibles qu'en allant dans les communes voisines.

La commune de Miramas doit également réussir sa deuxième opération de renouvellement urbain, ce deuxième dossier portant sur le quartier de La Rousse, de La Maille I et sur le quartier des cités Mercure. Le renouvellement du centre-ville et le nouveau programme de rénovation urbaine vont mobiliser des moyens financiers très importants dans les budgets de la Commune, et ce dès l'exercice 2020. Là, il s'agit des équipements communaux qui sont sur ces deux opérations. Après, pour ce qui concerne les voiries et les aménagements extérieurs, c'est plutôt le budget métropolitain qui sera sollicité.

2.2. La prospective pluriannuelle

Quelle sera la trajectoire budgétaire pour cette période allant de 2018 à 2020 ?

Malgré la diminution des dotations de l'État, malgré la stagnation de l'attribution de compensation de la Métropole, la Commune peut mettre en œuvre une trajectoire financière et budgétaire assurant la réussite des orientations de gestion décrites précédemment. Notre commune dispose toujours de ressources financières courantes nettement supérieures à la moyenne. En recettes réelles de fonctionnement, en 2018, en gros, nous aurons 1 850 euros par habitant alors que la moyenne de la strate (les villes de 20 à 30 000 habitants) était de 1 550 euros en 2016 (voir le site du ministère de l'Intérieur).

En outre, pour financer ses dépenses d'investissement, la Commune dispose d'un important fonds de roulement qui, mobilisé pour les grands investissements, permettra d'assurer l'équilibre de nos finances jusqu'en 2020, sans appel à des ressources nouvelles. Il n'est pas nécessaire de faire appel à l'impôt local ou de faire appel à l'emprunt, n'est-ce pas, Monsieur le MAIRE ?

Monsieur le MAIRE.- Pas les impôts locaux.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- La commune est très peu endettée : 406 euros par habitant, contre une moyenne de 1 095 euros pour les villes de 20 à 30 000 habitants. Nous avons donc une capacité à emprunter.

Enfin la Commune dispose d'importants gisements d'économies à mobiliser dans les années à venir pour améliorer ses soldes intermédiaires de gestion, même si, depuis plusieurs années déjà, les services ont fait beaucoup d'efforts pour améliorer les caractéristiques de notre gestion.

Nous avons vu les perspectives et nous allons maintenant parler globalement des recettes de fonctionnement courant.

Les transferts financiers de l'État vers la Commune vont connaître, globalement, une diminution sur la période 2018-2020, comme nous l'avions anticipé l'année dernière. La dotation forfaitaire va être écrêtée, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) qui nous est versée devrait être augmentée, mais nous anticipons que le solde sera négatif. Il ne le sera pas de beaucoup, mais il sera négatif.

Il y a aussi une autre composante des recettes qui va diminuer : les compensations d'exonération des impôts locaux, notamment pour les personnes déjà exonérées de la TH avant le nouveau dispositif ou les personnes exonérées du foncier bâti.

En revanche, les recettes enregistrées pour le produit des impôts communaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) ne devraient pas progresser plus vite que l'accroissement des bases physiques liées à la construction. Souvent,

on voit les constructions nouvelles, mais on oublie qu'il y a d'abord eu des destructions pour pouvoir libérer des terrains et pouvoir faire de nouvelles constructions. C'est actuellement le cas de beaucoup de programmes dans Miramas. Globalement, on a autour de 1,5 % d'évolution de la base fiscale physique bâtie sur Miramas chaque année. Il faut aussi noter les effets de la suppression de la taxe d'habitation. Compte tenu des effets de seuil, quand la taxe d'habitation sera entièrement supprimée, il restera 15 % de contribuables à cette taxe à Miramas.

Toujours sur les recettes de fonctionnement courant, en ce qui concerne l'attribution de compensation, il est anticipé que le pacte financier et fiscal sera respecté par l'exécutif métropolitain. Nous conserverons donc la même valeur et, dans les recettes, elle conservera un poids extrêmement important. Ce sont 65 % des recettes de gestion courante et, en 2017, nous avons perçu 32,3 millions d'euros. Mais en 2018 et dans les années à venir, il va y avoir un impact en diminution sur l'attribution de compensation du fait de transferts de compétences de la Commune vers la Métropole au 1^{er} janvier 2018. Nous verrons le détail plus tard, mais un certain nombre de transferts de compétences ont entraîné un transfert de charges de fonctionnement vers la Métropole. Donc, pour le même montant, nous avons une diminution de l'attribution de compensation. Pour cette année, la diminution serait de 2,9 millions d'euros. C'est à titre provisoire puisque nous aurons les votes définitifs en Conseil métropolitain et en Conseil municipal au mois de septembre 2018.

Monsieur le MAIRE.- Tout le monde a compris. Il y a 2,9 millions d'euros de charges qui sont partis.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- J'ai parlé du respect du pacte financier et fiscal passé jusqu'en 2020, hors transferts de compétences. Il y a un point que j'ai noté cette année : s'il y a un retour de l'inflation, quand vous avez une attribution de compensation de 30 millions d'euros, 1 point d'inflation par an cela fait 300 000 euros de pouvoir d'achat en diminution.

Les ressources financières importantes apportées par le SAN Ouest Provence à la commune de Miramas ont permis de présenter aux administrés nombre de services à des coûts très bas et nombre de services en accès gratuit également. La Commune engagera une réflexion sur l'avenir de ces tarifs et sur les coûts d'accès à certains équipements. Dès cette année, de nouvelles dispositions ont été prises concernant les prêts de matériels aux associations. Au total, hors perte de l'attribution de compensation du fait des transferts de compétences vers la Métropole, les recettes de la Commune devraient s'éroder sur la période 2018-2020. Cette érosion des recettes va venir renforcer la contrainte budgétaire.

En ce qui concerne le respect de l'objectif fixé par la loi de programmation financière, durant la même période, les perspectives d'inflation sont anticipées à un taux variant de 1 à 1,5 % par an. Cela signifie que les dépenses réelles de fonctionnement ne peuvent plus progresser sur cette période en pouvoir d'achat. Nous sommes donc dans un ensemble de conditions qui sont tout à fait contraignantes.

Un mot sur la perspective d'évolution des dépenses d'administration générale sur la période. Dans ce contexte, les dépenses d'administration générale devront refluer légèrement. La Commune devra augmenter encore la qualité de la gestion de ses services, améliorer ses performances à l'achat (pour l'achat de fournitures et prestations). Elle devra également s'interroger sur le périmètre de certaines de ses prestations.

En ce qui concerne les dépenses de personnel de la Mairie, elles représentent un montant annuel de 26 millions d'euros – je n'ai vraiment pris que la Mairie – pour 43 millions d'euros de recettes. Là, ce n'est pas 43, mais 47 millions, soit un ratio de 59 %. Je ne sais plus comment j'ai fait la division. La moyenne nationale pour la même strate démographique était de 49 % en 2016. La situation budgétaire à venir nécessite et nécessitera une gestion très sérieuse de l'évolution de la dépense de personnel. Pour atteindre cet objectif, il convient, année après année, sur la période de ne pas remplacer tous les départs d'agent quittant la Collectivité. Ce qui est visé, ce sont notamment les départs pour mise à la retraite.

Sur les autres charges de fonctionnement courant (les charges inscrites au chapitre 65), il y a une évolution extrêmement importante puisque vous savez tous que la contribution de la Commune au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est inscrite au chapitre 65. En 2017, elle était de 2 127 000 euros et elle va disparaître de nos comptes. Le solde (les 5,7 millions d'euros restants) doit au mieux ne pas augmenter en valeur.

Un mot sur l'épargne : tout en étant dans un budget qui sera fortement contraint, il faut aussi que nous gérons, sur la moyenne période, l'évolution de notre épargne et, avant cette épargne, l'excédent brut. Il faut que l'épargne nette soit suffisante pour financer les dépenses d'équipement. Sur la période, l'épargne nette devrait se maintenir à un niveau de 3 millions d'euros par an. Chaque année, le besoin de financement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement serait, dans cette perspective, couvert par un financement issu de l'excédent de la section de fonctionnement. Là, il ne s'agit que des dépenses courantes d'investissement. Cela ne concerne pas les gros investissements sur les équipements pour lesquels des rénovations profondes sont à faire. Monsieur le MAIRE a recalculé le ratio et nous étions à 55 % de masse salariale en 2017 dans les dépenses de fonctionnement. Merci, Monsieur le MAIRE.

Monsieur le MAIRE.- On a connu des 66 %.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Oui, mais c'est quand on consolide les comptes avec ceux du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). J'ai changé de périmètre pour ne rester que sur celui de la Commune.

Comme nous le demande la loi, comme l'an dernier, nous avons le tableau qui permet de voir l'évolution de la dette. C'est ce que nous a transmis le SAN au 1^{er} janvier 2016 avec le transfert d'environ 90 équipements et le transfert d'un actif d'environ 90 millions d'euros. Vous pouvez donc voir que, pour l'année 2018, le montant de l'annuité (intérêts et capital) est de 1,962 million d'euros. À l'époque, pour payer cette dette, on a inscrit de manière pérenne dans l'attribution de compensation, environ 3,5 millions d'euros.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Vous le savez, la Commune n'a pas contracté d'emprunt nouveau depuis 2015. C'est donc la dette « sèche » transférée du SAN Ouest Provence à la Commune. Pour la période 2018-2020, en fonction de son programme d'équipement la Commune a la possibilité de recourir à l'emprunt lors de l'exercice 2020.

Un autre point important à noter, vu ce que je disais tout à l'heure concernant la nouvelle règle d'or instaurée par le Parlement sur l'endettement des collectivités territoriales, est que le ratio dette sur capacité d'autofinancement (ou dette sur épargne brute) est de l'ordre de 3 années fin 2017 pour la Commune soit un ratio nettement inférieur à la nouvelle règle d'or qui est de 10 à 12 années maximum pour les communes. En fait, quand ils ont élaboré la règle d'or, ils se sont un peu « calés » sur la moyenne de ce que connaissent les communes, soit un ratio de 10 à 12 années constaté dans les comptes des communes.

Pour les investissements, après deux années (2015 et 2016) durant lesquelles les dépenses d'équipement ont été faibles en raison de départs d'ingénieurs et de techniciens au bureau d'étude des services techniques, en 2017, la Commune a reconstitué sa capacité à assurer la maîtrise d'ouvrage de ses opérations. Nous avons dû, parallèlement, recruter des cadres hautement qualifiés pour le service de la Commande publique. La nouvelle configuration des services devrait permettre, sur la période 2018-2020, de réaliser entre 6 et 10 millions d'euros TTC de dépenses d'équipement par an, hors acquisition immobilière.

Les dépenses d'équipement devraient se décomposer en :

- 3 à 4 millions d'euros de dépenses d'équipement courant ;
- 3 à 4 millions d'euros de dépenses d'équipement pour renouvellement d'équipements. Maintenant, c'est vraiment un grand sujet pour la Commune, qu'il s'agisse du pôle Carraire avec le groupe scolaire, de la salle des fêtes, de la piscine des Molières ou autre.

Toujours sur les investissements, le nouveau projet de rénovation urbaine et le projet de réaménagement du cœur de ville pourraient, en 2020, générer de nouvelles dépenses d'équipement, venant s'ajouter aux dépenses déjà exposées au paragraphe précédent. Concernant le financement de ces investissements, la capacité d'emprunt de la Commune permettra, si cela est nécessaire, de recourir à ce mode de financement, pour les opérations d'aménagement du cœur de ville et pour le nouveau programme de rénovation urbaine.

Nous arrivons au dernier chapitre de la deuxième partie sur le projet de budget primitif pour 2018.

2.3. Le projet de budget

On est dans le contexte financier qui a été décrit précédemment. La commune doit s'accommoder d'une légère baisse de ses recettes courantes et, en même temps, doit contenir ses dépenses courantes pour améliorer son épargne nette. En investissement, elle doit accroître de manière nette ses dépenses d'équipement pour poursuivre l'effort de renouvellement de ses équipements. Par rapport à 2017, en 2018, nous constaterons une baisse nette des recettes de fonctionnement. Nous avons déjà accroché la première baisse : le fait que des compétences importantes soient transférées à la Métropole au 1^{er} janvier 2018. Ces transferts de compétences entraînent des transferts de charges dans les comptes de la Métropole qui viennent diminuer, à hauteur de 2,9 millions d'euros, l'attribution de compensation.

Je vous ai mis le détail de ces transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018 :

- le transfert de la contribution au SDIS dont j'ai déjà parlé précédemment et qui nous allège de 2,1 millions d'euros ;
- l'aire d'accueil des gens du voyage, qui a aussi été transférée à la Métropole, soit un transfert de charges de 116 000 euros ;
- l'aire de stationnement de la gare, qui est aussi transférée à la Métropole, soit une baisse de charges de 98 000 euros ;
- la Rénovation Urbaine, soit une baisse de charges de 158 000 euros ;
- le transfert du service public de la défense extérieure contre l'incendie. Si l'on est un peu prosaïque, ce sont les « piquets » d'incendie qui sont dans nos rues. Cela entraîne un transfert de charges de 53 000 euros ;
- le pilotage de la politique de la ville (44 000 euros) ;

- les abris de voyageurs (16 000 euros) ;
- l'élaboration de documents d'urbanisme (14 000 euros).

Au total, cela fait donc 2,1 millions d'euros.

Mais, en 2018, on devrait aussi subir une perte de recettes complémentaires à hauteur de 1,1 million d'euros. Schématiquement, on peut la décomposer de la manière suivante :

- Les dotations et compensations versées par l'État (DGF et compensation d'exonération) devraient entraîner une baisse de recettes d'environ 300 000 euros.
- Sur les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), nous avons connu une année 2017 exceptionnelle puisque nous avons inscrit 500 000 euros en recettes et nous avons reçu 800 000 euros, pour cette année. On s'est dit que ce n'est pas forcément reproductible tous les ans.
- En 2017, nous avons aussi eu – nous le verrons lors du prochain Conseil municipal – des recettes très, très élevées venant de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) en raison du travail exceptionnel qui a été fait par Madame Anne-Marie CHAYOT, Madame Armelle RAFFINI et Madame la Directrice du CCAS. Elles ont fini par obtenir un changement d'état de la CAF vis-à-vis de nos crèches. Nous avons donc perçu plusieurs années de CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), donc des recettes exceptionnelles, mais nous ne les aurons plus en 2018.
- Dans le domaine de la restauration scolaire, en 2016, il y avait eu de mauvaises rentrées. Là aussi, un travail particulièrement efficace a été fait et, en 2017, nous avons perçu des recettes de restauration scolaire sur des produits qui étaient en retard des exercices précédents.

Au total, les recettes de fonctionnement courant, qui ont été de 50,8 millions d'euros en 2017, devraient s'établir à 46,8 millions d'euros en 2018. C'est donc une baisse de 4 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable même si la perte de 2,9 millions d'euros correspond aussi à un retrait de charges. Les autres recettes devraient varier légèrement. Le produit des impôts communaux devrait augmenter d'environ 200 000 euros, à environ 9,1 millions d'euros. C'est une augmentation qui résultera, à titre principal, de l'augmentation des bases physiques puisque les taux communaux resteront inchangés. Le produit de la vente

des services communaux devrait augmenter du fait de l'actualisation des tarifs. Voilà pour la partie concernant ce que nous prévoyons pour les recettes à inscrire au budget primitif.

En ce qui concerne les dépenses à inscrire au budget primitif en section de fonctionnement (les dépenses courantes), sur les dépenses d'administration générale, il y a un fait un peu nouveau. Nous avons passé des marchés d'énergie où nous avons eu des baisses considérables (20 % sur le prix du gaz, 21 % sur le prix de l'électricité), mais maintenant les marchés évoluent dans l'autre sens. D'un côté, sur le marché de l'énergie, nous allons avoir + 10 %, la moitié de la hausse venant du Gouvernement. D'un autre côté, sur le gasoil, en gros, il faut s'attendre à une augmentation de 15 %. Or le parc de la Mairie est, pour l'instant, essentiellement un parc de véhicules qui tournent au gasoil.

D'autres facteurs poussent à la hausse, notamment l'inflation normative. Le Parlement n'arrête pas de siéger. Après, il y a les décrets, puis les arrêtés et les circulaires. Il y a donc une inflation normative qui continue à une vitesse relativement importante. C'est quand même un facteur fort d'augmentation des dépenses, notamment dans le domaine de plus en plus large des contrôles des installations, équipements, locaux, etc.

Enfin, de nouvelles mesures gouvernementales comme le dédoublement de classes de CP (Cours Préparatoire) en zone d'éducation prioritaire classée « plus » engendrent des coûts supplémentaires qui s'ajoutent à l'ouverture de nouvelles classes du fait de l'accroissement du nombre des élèves. À la rentrée 2017, 5 classes supplémentaires ont été ouvertes en raison des causes citées ci-dessus. La Commune est par ailleurs partie prenante du développement des usages des technologies numériques. Les services communaux s'équipent de plus en plus de logiciels « métiers » gourmands en crédits pour les mises à jour, les formations du personnel, les nouvelles versions et les *hotlines*. Le développement des usages numériques est aussi poursuivi par la Commune dans les écoles.

Au total, les dépenses d'administration courante devraient légèrement progresser de 9,8 millions d'euros en 2017 à 10,6 millions en 2018.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, j'ai déjà parlé de la mise en œuvre pratique, puisque c'est déjà le deuxième exercice où l'on procède de cette manière. À chaque départ d'un agent qui prend sa retraite, on s'interroge sur la capacité de la Commune à ne pas le remplacer tout en respectant le métier des agents et les besoins des services. C'est un axe de travail important pour nous. Ainsi, cette année, en fonction des déclarations faites par les agents ayant annoncé leur départ de la Collectivité et en fonction des recrutements à opérer, nous devrions constater le départ de 23 agents (toutes causes

confondues) et le recrutement de 11 agents, soit une réduction du nombre de postes budgétés – nous parlons bien de postes budgétés – de 12.

Le Gouvernement a décidé de ne pas augmenter la valeur du point d'indice. Notez que 1 point, c'est une augmentation de charges de 260 000 euros. Il a par ailleurs reporté la mise en œuvre pour cette année de l'accord PPCR – j'en ai déjà parlé.

En ce qui concerne la réforme du régime indemnitaire, ou RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), elle doit être mise en œuvre cette année. Les services y ont déjà consacré beaucoup, beaucoup de temps, principalement la DRH, bien sûr. Ce nouveau régime indemnitaire va être substitué aux nombreuses primes existantes versées aux agents en complément du traitement principal. La Commune a décidé que l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour ce RIFSEEP mobilisera au total des crédits égaux à ceux nécessaires au versement de l'ensemble des primes en 2017. Elle prévoit, au surplus, comme le prévoit la loi, au budget 2018, de mettre en place des crédits pour verser un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir. Le CIA est un dispositif nouveau inclus dans la réglementation RIFSEEP.

Au total, les crédits nécessaires pour les dépenses de personnel devraient augmenter d'environ 1,1 % par rapport à l'exécution du budget 2017.

Comme il l'a été souligné plus haut, pour l'ensemble des autres dépenses de gestion courante (on ne revient pas sur le SDIS) qui sont au chapitre 65, on essaie de rester dans l'enveloppe qui a été exécutée au budget 2017. Au sein de cette enveloppe, il y a un maintien de la subvention versée au CCAS (soit 2,65 millions d'euros), comme les deux années précédentes et, globalement, un maintien des subventions pour la politique de la ville et pour l'ensemble de nos associations locales au même niveau que l'an dernier.

Si l'on globalise, la somme des crédits à inscrire au BP (Budget Primitif) 2018 les dépenses de fonctionnement courant devraient ainsi s'établir à 42,5 millions d'euros, contre 44,2 millions d'euros en 2017. Si l'on fait le retraitement de l'exécution budgétaire de 2017 pour tenir compte des transferts à la Métropole, en fait, l'exécution budgétaire retraitée s'établit à 41,3 millions d'euros pour 2017.

Ceci nous permet d'avoir une vue sur certains soldes intermédiaires de gestion. Quand on retranche les dépenses courantes des recettes courantes, on devrait avoir un excédent brut de 4,3 millions d'euros. Cet excédent brut diminué du solde exceptionnel, du solde financier et de l'annuité d'emprunt, devrait conduire à une épargne nette de 2,1 millions d'euros environ. Pour vous situer où nous sommes par rapport à d'autres, 2,1 millions d'euros,

cela fait 80 euros d'épargne nette par habitant et la moyenne de la strate est de 53 euros. La moyenne de la strate peut être qualifiée de « faible ».

Nous avons donc vu les dépenses et recettes que nous envisageons d'inscrire au budget primitif en section de fonctionnement et nous passons maintenant à ce qui concerne les dépenses d'équipement.

L'accroissement de la capacité de travail des services communaux, et en premier lieu des services techniques, permet une programmation beaucoup plus ambitieuse que pour l'année 2017.

Les principales dépenses programmées sont les suivantes :

- l'achat de matériels, meubles, équipements informatiques, téléphoniques, et de véhicules pour 1,5 million d'euros ;
- des travaux de mises aux normes. C'est la poursuite de l'agenda de l'accessibilité qui s'étale sur plusieurs années. Nous allons inscrire 400 000 euros cette année ;
- des travaux de petit entretien et d'aménagement de patrimoine pour 3 millions d'euros ;
- de grosses opérations. La liste n'est pas exhaustive, mais des travaux sont en cours et cela concerne notamment :
 - la transformation de l'école Jean Moulin en groupe scolaire,
 - la rénovation de la salle Colomb,
 - la rénovation et extension de l'aire d'accueil des gens du voyage,
 - l'extension de la chambre funéraire,
 - la création d'un terrain d'entraînement en gazon synthétique au stade de Couvent,
 - le renouvellement des équipements énergétiques et de distribution d'eau dans les écoles Marcel Gresset et Gérard Philippe,
 - des études pour la rénovation de la salle des fêtes et pour la réalisation du nouveau parc paysager du quartier de La Carraire,
 - la rénovation du parquet de la halle Concorde.

Pour financer ces grosses opérations, nous prévoyons d'inscrire 8,4 millions d'euros.

Au total, le budget prévisionnel pour les dépenses d'équipement en 2018 devrait s'élever à 13,3 millions d'euros. Si l'on ajoute à cela l'annuité de l'emprunt en capital (1,5 million d'euros) et les dépenses d'ordre divers (200 000 euros), la section d'investissement (en dépenses et en recettes) devrait atteindre 15,1 millions d'euros, c'est-à-dire qu'elle serait légèrement en accroissement par rapport au budget 2017.

Vous avez ensuite la décomposition des recettes. Nous attendons possiblement des subventions de l'État, du Conseil départemental et du Conseil régional pour 670 000 euros. En fait, les restes à réaliser en recettes ne sont que des subventions (pour 80 ou 90 %) qui viennent du Conseil départemental. Ce sont des restes à réaliser de l'exercice précédent pour 1,135 million d'euros. La participation de la Métropole est de 695 000 euros parce que nous allons effectuer des travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage pour le compte de la Métropole. Nous avons donc une dépense, mais aussi une recette sous forme de participation de la Métropole. Ensuite, nous avons des recettes propres du retour de TVA, de taxe d'aménagement et de cessions de terrain pour 1,2 million d'euros. Nous avons un excédent reporté de la section d'investissement de 2,25 millions d'euros. Pour boucler le tout, nous effectuerons un ou plusieurs prélèvements sur la section de fonctionnement, au maximum à hauteur de 9,15 millions d'euros, pour atteindre les 15,1 millions d'euros.

Je propose maintenant une conclusion resserrée.

2.4. Conclusion

En dépit du resserrement des contraintes budgétaires pour 2018 et pour la période qui court jusqu'en 2020, la Commune entend maintenir ses politiques ambitieuses. On ne baisse pas la garde, on reste confiant en l'avenir.

La qualité des services présentés à nos administrés sera maintenue. Le cadre de vie va connaître une transformation qui améliorera l'image de la Ville et la qualité de vie des habitants. Les actions pour la transformation des quartiers et le développement économique, générateurs d'emplois nouveaux, seront poursuivies et conduites à leur terme. Des réalisations importantes sont en cours. Pour réussir ces politiques, nous conduirons une gestion resserrée des services et des finances communales. L'atteinte de ces objectifs sera assurée sans augmentation des impôts communaux demandés aux Miramassens.

Nous pouvons donc envisager l'avenir financier, budgétaire et fiscal de la Commune avec confiance. Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Nous prenons très au sérieux cette présentation du ROB et c'est pour cela que nous y travaillons depuis un long moment. Je remercie les services, Monsieur Gérard GUILLEMONT ainsi que l'ensemble des élus, dans chaque délégation, d'avoir travaillé parce que le ROB est la vision globale et la vision à long terme permettant de vous éclairer dans vos choix lorsque nous arriverons au moment du budget. Le budget, c'est toujours des lignes, des lignes et des lignes, mais là nous avons une perspective qui n'est pas comptable, mais une perspective financière. C'est ce que le législateur a voulu et c'est pourquoi nous l'avons voulue complète. Je ne suis pas sûr que dans beaucoup de communes cela soit fait de façon aussi importante puisque cela fait 1 heure 15 que nous sommes en train de vous présenter l'ensemble des chiffres qui sont vérifiables, recomposables.

Je rappelle juste deux éléments. Je crois que cela a été dit dans la conclusion – je vais vous céder la parole –, on peut raisonnablement avoir une vision très prospective et positive de la Ville dans les années qui viennent. Il n'empêche qu'il y a trois ans, quand on avait commencé à intégrer la baisse globale des dotations qui allait arriver, on avait anticipé un certain nombre de baisses dans le fonctionnement. Je sais que ce n'est pas toujours évident à vivre, surtout dans les services, mais je vous remercie de pouvoir le faire. En même temps, on a cette capacité d'investissement et à prévoir l'avenir. Nous sommes sur de bons rails, sans mauvais jeu de mots. Nous sommes bien posés et je pense que si nous sommes sérieux dans nos dépenses, nous devrions avoir (l'année prochaine et celle d'après) des recettes nouvelles notamment attendues du milieu économique.

Nous ne les avons pas mises ici parce que, avec Gérard GUILLEMONT, nous n'en mesurons pas encore, dans les discussions avec le FISC, le niveau. Bien sûr, je pense au Village de marques, je pense au développement de la logistique et de nouvelles entreprises de la logistique. Je pense notamment au fait que la logistique avait mal calculé des choses. Nous attendons toujours le « recalcul » puisqu'il y a une différence très notable entre l'imposition d'une logistique simple et l'imposition d'une logistique mécanisée. Ce ne sont pas du tout les mêmes impôts. Ce n'est pas du simple au double, mais ce n'en est pas très loin. Là, en termes de recettes, on compte en millions d'euros, mais c'est du contentieux et cela prend beaucoup de temps. Nous vous en avons parlé il y a à peu près trois ans, mais c'est très long puisque le FISC est très long à répondre. Nous aurons donc évidemment ce débat.

Là, nous avons uniquement mis les choses que nous savions justes à 99,99 %. Il reste des choses positives, mais comme on ne savait pas si elles étaient à 50 % justes, on a préféré ne pas les mettre. Je préférerais vous le dire.

Maintenant, sur ce ROB, je vais vous céder la parole s'il y a des questions. Pendant que vous réfléchissez, je vais vous dire deux choses. D'abord, sur le CIA – je le dis pour l'ensemble des agents qui sont ici et qui vont « faire la tête » –, dans le cadre du RIFSEEP, nous avons voulu renvoyer une vision positive du travail qui a été fait par les agents. Je l'ai dit lors des vœux et je le répète : les agents communaux ont vraiment à cœur le service public et font un travail remarquable. Donc, nous avons décidé de jouer, dans le cadre du RIFSEEP, cette partie du CIA qui est une prime. En ce moment, il y a des noms bizarres, mais c'est une prime. C'est un complément indemnitaire, mais qui ne sera ouvert qu'aux catégories B et C, pas aux catégories A. Regardez les sourires derrière moi, ils l'ont compris. Bien sûr, les cadres, par la nature de leur poste, sont forcément sur l'innovation, la gestion et le management, évidemment. Nous avons donc voulu conserver cela pour les plus petits salaires de la Ville, c'est-à-dire les catégories C et B.

Ensuite, tout à l'heure, vous avez vu la liste des travaux et Gérard GUILLEMONT a parlé de 9,7 millions d'euros qui s'ajoutent aux 15 millions d'euros d'investissement que nous avons prévus sur la Ville.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Ils composent les 15 millions d'euros.

Monsieur le MAIRE. - Oui, ils composent les 15 millions d'euros. Cela fait quand même un volume d'investissement considérable. Avec la Métropole, cela ne devrait pas bouger pendant deux ans. Après, on s'est laissé une liberté objective. C'est-à-dire qu'il faudrait soit augmenter les impôts (si l'État continue à baisser), mais ce n'est pas notre volonté, soit recourir à de l'emprunt, mais nous avons de la marge. L'emprunt, c'est de la dette et l'on ne va pas se mettre à faire de la dette. Cette dette serait faite sur des emprunts sur des bâtiments ou des caractères tout à fait particuliers (école ou quelque chose comme cela). Ce ne pourrait pas être une dette prise – je le vois souvent dans certaines communes – pour d'autres choses.

Pour l'instant, nous n'avons pas tranché, car nous avons le temps de voir. Nous continuerons donc nos efforts financiers pour éviter l'emprunt ou les impôts. Les impôts, de toute façon, c'est « non ». Ce sera donc forcément de l'emprunt, et encore, car nous avons un peu de temps pour vérifier tout cela.

Voilà ! Vous avez tous les éléments. C'est un document qui sera évidemment disponible sur internet et qui pourra être commenté.

Avez-vous des questions ? Il n'y a pas de question. Nous allons devoir passer au vote. Je souhaite, par rapport à ce ROB, que le vote soit unanime. C'est mon vœu parce que, là, ce sont vraiment des choses objectives. Je vais donc passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

(2 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration)

**N° 2 - ORGANISATION DE LA 9^{ÈME} FÊTE DU TRAIN – DEMANDES DE SUBVENTIONS
AUPRÈS DES PARTENAIRES ET INSTITUTIONNELS ET DEMANDE DE MISE À
DISPOSITION DE LA RAME REGIOLIS AUPRÈS DE LA RÉGION SUD - PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR**

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- Ce sont donc cinq (5) villes qui sont impliquées dans la Fête du train : Istres, Miramas, Salon-de-Provence, Arles et Marseille.

Je voudrais compléter en disant que la Ville a également répondu à un appel à projets en matière de tourisme (Tourisme Innov 2018 !). On espère bien sûr être retenu parmi les 50 autres projets, mais on n'aura de réponse que fin mars. Les cibles, ce sont les villes du territoire, le grand public, les jeunes, les familles et les enfants, soit beaucoup de monde.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ?

Je demanderai à Monsieur Daniel HIGLI de lire la motion après le vote, parce que vous savez que cette Fête du train existe principalement autour de la culture de Miramas, de son essence même. C'est aussi un soutien que nous avons du monde des cheminots.

Sur cette question, s'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Beatrix ESPALLARDO rejoint la séance à 20 heures 20.

Monsieur le MAIRE.- Avec votre autorisation, je vais demander à Monsieur Daniel HIGLI de nous présenter la motion que nous souhaiterions voter tous ensemble dans le cadre des discussions qu'il y a actuellement autour de la SNCF et, bien sûr, des grèves et manifestations de demain.

MOTION SUR L'AVENIR DE LA LIGNE DE LA CÔTE BLEUE, DU TRIAGE SNCF À LA GRAVITÉ DE MIRAMAS ET DE L'ACTIVITÉ FRET SNCF

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI.- En tant qu'élu communiste de notre équipe municipale et pour en avoir averti, Monsieur le MAIRE, que je remercie de pouvoir vous faire part de cette motion en soutien à nos cheminots et, surtout, aux services publics au nom de notre municipalité, je profite donc de ma délégation aux transports pour évoquer cette motion. Il est proposé d'intervenir au sein du Conseil municipal et de proposer cette motion compte tenu, surtout, de la place qu'il occupe dans notre ville et au regard des batailles que nous menons autour du triage. Voici donc la motion.

Monsieur Daniel HIGLI donne lecture de la motion suivante distribuée en séance :

Monsieur le Maire, Cher- es collègues,

Le Premier ministre a annoncé lors de la présentation du « nouveau pacte ferroviaire » que les préconisations du rapport Spinetta concernant la suppression de 9 000 kilomètres de lignes, dites « petites lignes » ne seraient pas suivies. Cependant, nos inquiétudes n'en demeurent pas moins grandes concernant leur avenir.

En effet, si Édouard PHILIPPE a affirmé son souhait de ne pas supprimer ses petites lignes, aucune piste de financement par l'État n'a été avancée. En ne finançant pas leurs rénovations, il se désengage et laisse la responsabilité aux Régions de décider du maintien ou non des lignes régionales du Réseau Ferré National.

Le fret ferroviaire sera lourdement impacté par la fermeture de ces lignes ; concernant la rénovation du triage SNCF à gravité de Miramas c'est la même philosophie de désengagement de l'Etat qui prévaut.

Affirmer que ces lignes et installations ferroviaires pourraient être supprimées, car elles ne revêtent pas un caractère socio-économique prioritaire, relève d'une méconnaissance de nos territoires. Ces lignes sont utiles aux populations et aux territoires, aux lycéens, étudiants, salarié-es elles permettent de vivre et travailler, au pays. Leur intérêt est social et écologique !

Cette volonté, affirmée ouvertement par le projet « pacte ferroviaire », de consacrer les investissements sur les zones métropolitaines, et de transférer une partie de réseau aux régions, engendrerait de graves inégalités territoriales concernant l'accès au transport ferroviaire.

À l'échelle de notre commune, la ligne ferroviaire de la Côte-Bleue, le triage SNCF à gravité de Miramas ainsi que l'activité fret SNCF seraient menacés par ce nouveau pacte ferroviaire.

Le Premier Ministre, en proposant la privatisation du fret, alors que la question écologique est d'une urgence absolue, se désengage de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de transition écologique... Cette politique a conduit le fret ferroviaire à la catastrophe.

Alors que les besoins de mobilités sont de plus en plus importants, que la pollution est un problème récurrent, la question écologique est d'une urgence absolue, cette réforme de la SNCF ne répondrait en rien aux enjeux qui se trouvent face à nous.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de voter à l'unanimité une motion pour :

- déclarer la ligne de la Côte-Bleue ainsi que le Triage à gravité de Miramas d'intérêt général ;*
- demander au Gouvernement et à la Région d'associer notre Conseil et la population aux concertations et décisions sur l'avenir de cette ligne et du Triage à gravité de Miramas ».*

Monsieur Daniel HIGLI.- Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Daniel, merci. Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Bonsoir. En ce qui concerne la motion, le groupe « Droite Nationale » se joint pleinement à elle. Je dois d'ailleurs avouer que je rajouterai même certains détails puisque l'on parle de mobilité. À l'heure actuelle, le Gouvernement fait tout pour pressurer le salarié titulaire d'un véhicule par des contrôles techniques. Cela fait qu'à l'heure actuelle, si la personne n'a peut-être pas les moyens de réparer son véhicule, cela engendrera certainement, soit un défaut d'assurance, soit un défaut de contrôle technique, avec ce qu'il en est. Privilégier le transport en commun est donc logique. Le groupe « Droite Nationale » se joint donc pleinement à votre motion.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Monsieur REBOUL, j'imagine que pour vous, c'est pareil.

Je terminerai juste en disant, Daniel et mes chers collègues, que la Ville et la majorité, depuis fort longtemps, suivent ces dossiers avec les organisations syndicales. Il y a environ huit mois – c'était encore avec le Préfet Stéphane BOUILLON et le Préfet Michel CADOT –, avec un élu de Marseille, nous avons demandé l'organisation d'une table ronde et elle aura lieu. Ensuite, j'avais écrit au Président de Région, Monsieur Renaud MUSELIER, pour parler de développement économique et de fret ferroviaire. Nous attendons ses initiatives, mais comme je le rencontrerai bientôt, je pense qu'elles auront lieu, particulièrement afin de traiter la question des investissements indispensables sur le « tir au but » et la gare de triage sous peine d'avoir un outil industriel défaillant dans les années qui viennent.

Il est à présent procédé au vote de la motion.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 3 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA ICF SUD EST MEDITERRANÉE POUR UN PRÊT CONSTITUÉ DE 2 LIGNES CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA C.D.C. – PRÊT PLUS/PLAI N° 71936 – OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS 2 ET 4 RUE PINONCELLY

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 4 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 91-2017 DU 3 MAI 2017 RELATIVE À LA RÉSERVATION D'UN LOGEMENT LIÉE À LA GARANTIE D'EMPRUNT N° 62430 ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA SA ICF SUD EST MEDITERRANÉE LIÉE À LA GARANTIE D'EMPRUNT N° 71936 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 5 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA ICF SUD EST MÉDITERRANÉE POUR UN PRÊT CONSTITUÉ DE 2 LIGNES CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA C.D.C. – PRÊT PLUS/PLAI N° 74370 – OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS 2 ET 4 RUE PINONCELLY

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 6 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 229-2017 DU 13 DÉCEMBRE 2017 RELATIVE À LA RÉSERVATION DE LOGEMENTS LIÉE À LA GARANTIE D'EMPRUNT N° 65671 ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA SA ICF SUD EST MÉDITERRANÉE LIÉE À LA GARANTIE D'EMPRUNT N° 74370 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 7 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DU GROUPE LOGIREM
HABITAT EN RÉGION POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA C.D.C. – PRÊT
PAM N° 75184 – OPÉRATION DE RÉHABILITATION D'UN PARC SOCIAL PUBLIC DE 190
LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS AVENUE DU CADRAN SOLAIRE**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Christian PEYRO.- Nous avons, bien entendu, vérifié la solvabilité financière de l'emprunteur. Avec LOGIREM, il n'y a pas de problème. Ils gèrent actuellement 160 962 logements en France.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORT

**N° 08 - MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS D'ÉTÉ
2018**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

**N° 9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS
DE POSTES**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- Comme c'est expliqué, les suppressions de postes sont claires. Il est expliqué pourquoi elles ont lieu. En ce qui concerne les créations, c'est uniquement l'exploitation de la CAP (Commission Administrative Paritaire) de grade pour permettre la promotion des agents qui ont été nommés lors de cette CAP.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 10 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 173-15 DU 18 SEPTEMBRE 2015,
« TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE » - CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE
OPÉRATIONNELLE – POSTE DE CHEF DE PROJETS**

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI.- Je voudrais dire tout d'abord qu'une erreur s'est glissée dans l'intitulé et le corps de texte concernant la date de la délibération n° 173-15 du 18 septembre 2015, et non du 16 septembre comme cela nous a été transmis.

Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 11 - CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE
ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE - AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il paraît que chaque dossier coûte 100 euros.

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui, mais normalement on ne devrait pas en avoir des tonnes, quand même.

Monsieur le MAIRE.- J'espère bien ! C'est une très bonne idée et je pense que tout cela va dans le bon sens.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » +
1 « Beatrix ESPALLADO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 11 décembre 2017 et le 1^{er} mars 2018.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Nous aurons un Conseil municipal sur le budget. Normalement, il aura lieu le 11 avril 2018 à 18 heures parce que cela risque d'être long.

Je vous rappelle que les élus notamment sont invités à se rendre au lycée Fontlongue pour les deux journées de l'eau et au collège Camus. Bonne soirée à tous, et au 11 avril.

La séance est levée à 20 heures 40.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT

